



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique

Présidente : Catherine Buchet Bulliard (UDC)
Membres : Jérôme Chessex (PLR)
Bassam Degerab (Les Verts) remplacé par Yves Laurent Kundert
Patrick Grognez (PLR)
Tal Luder (ML)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Olivier Raduljica (SOC)
Roland Rimaz (SOC)
Bernard Schmid (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)

Préavis 3/2016

La commission désignée pour examiner le rapport N° 03/2016 de la Municipalité au Conseil Communal s'est réunie le 16 février 2016 à 19h00 à la Villa Mounsey. Le Municipal, Monsieur Pierre Rochat, a pris part à cette séance avec son chef de service, M. Serge Gard et Mme Patricia Genoud, Cheffe du centre informatique.

En introduction, la parole est donnée au Municipal Pierre Rochat qui rappelle d'emblée la somme importante qui va être investie pour le remplacement du ERP (Enterprise Resource Planning ou planification des ressources de l'entreprise), projet qui va toucher l'ensemble des services communaux. Il mentionne que la commission consultative informatique l'a préavisé positivement et met en avant les synergies mises en place entre différentes communes de la Région (Vevey, Tour-de-Peilz et Montreux) et l'ASR pour réaliser ensemble cette étude et faire un appel d'offres général.

Discussion générale

Elle porte sur des demandes de précision concernant les fournisseurs, le cahier des charges, les programmes, leur sécurité et leur hébergement.

Afin de ne pas se trouver dans la même situation que la société actuelle, avec l'abandon de

certains programmes, le cahier des charges demande de pouvoir disposer d'une palette complète d'outils, dont un critère est que la société soit d'une certaine envergure pour avoir idéalement une intégration et une architecture modulaire moderne. Il ne devrait pas y avoir de problèmes de transfert d'une plateforme à l'autre puisque les 4 fournisseurs en lice offrent des plateformes standards. Ils sont tous certifiés par le Canton. L'objectif est de répondre au rapport d'audit établi par Ernst & Young, le cahier des charges a été fait par un expert neutre (société Centrics) qui n'a aucun intérêt à défendre l'une ou l'autre grande commune.

Les programmes peuvent tourner sur des machines virtuelles, cependant aucune synergie d'hébergement n'est recherchée entre Montreux et Vevey, cette dernière ayant préféré investir pour rester autonome. Pour l'utilisation des programmes et la sécurité des groupes, il y a une meilleure segmentation et la souplesse est beaucoup plus grande qu'auparavant.

Puis le préavis est repris chapitre par chapitre.

Au chapitre 6.2, relatif aux Ressources humaines, il est clair que le projet exposé est ambitieux et va mobiliser passablement de personnes. Il y a plusieurs parties possibles pouvant être installées, cependant il reste clair qu'elles ne vont pas toutes l'être en même temps. Il en est ainsi pour le module RH. Le service espère débiter par le module salaire, suivi du budget 2017 afin de pouvoir abandonner l'ancien et commencer avec le nouveau dès le 1^{er} janvier 2017. Les programmes salaires et gestion du temps seront interconnectés, viendra ensuite l'évaluation périodique, les formations et les autres domaines de la politique RH. Du reste, la politique RH est à bout touchant et sera présentée via un préavis dans le courant de l'automne.

Au chapitre 6.3, le guichet virtuel ne couvre pas tous les besoins. Il s'agit de profiter de ce projet pour refaire un guichet virtuel pour qu'il soit mieux fourni et offre plus de possibilités qu'actuellement (p.ex. inscriptions d'élèves, cartes journalières CGN et CFF, enregistrement des chiens etc.)

Au sujet des inventaires communaux, gérés à ce jour par des feuilles excel (terrains, parcelles) et des demandes nombreuses au cadastre, deux étapes sont prévues. La première serait de recenser tous les terrains, appartements, bout de routes, parcelles communales pour ensuite, lors d'une deuxième étape, gérer les bâtiments et leurs intérieurs.

Les outils d'analyses qui seront à disposition permettront de pouvoir générer des graphiques dynamiques et aller chercher des données pour voir un certain nombre de résultats. Il y a des possibilités de tableaux de bord, avec des outils très performants (par ex. l'évolution des dépenses journalières). Il est important qu'on puisse avoir à la commune des données permanentes pour les chefs de services et la Municipalité afin de savoir si on est dans la cible.

La planification proposée (7.) laisse songeuse certains commissaires. Le temps prévu est-il suffisant pour un tel projet ? Il est répondu que la marche à suivre a été dessinée globalement mais qu'il va falloir accompagner le personnel dans le changement. Certaines

demandes ont été faites par les chefs de service et/ou la municipalité, mais il va falloir les questionner sur les buts de ces demandes, mener une analyse de risques et s'assurer que tous les processus couvrent les risques répertoriés.

Les coûts liés au support de projet intègrent les coûts de formation et le nettoyage des bases de données, très chronophage. Certaines personnes vont être occupées à plein temps pour les analyser et donc retirées de leurs activités opérationnelles. Ce sont des temporaires/auxiliaires qui assureront leur travail quotidien. Le projet s'étale sur 22 mois et selon les logiciels métiers, c'est par exemple une personne et demie qui couvrira le besoin pour les salaires.

La part réelle de la Ville de Montreux est de CHF 25'000.- à 30'000.- Elle paie à ce jour un montant plus élevé pour l'ASR, mais celui-ci sera récupéré dans la facturation des heures à l'ASR.

Il a fallu acheter des espaces disques supplémentaires car tout devra être à triple durant les prochaines années, la base G2i ne pouvant être simplement supprimée. En effet, tout va prendre beaucoup plus de place et le volume choisi permet d'anticiper les espaces nécessaires (stockage, paramétrisation, système de backup). Pour votre information, G2i est un ensemble de plus de 40 modules permettant une gestion administrative complète et optimale destinée aux moyennes et grandes villes de Suisse. Le produit a atteint sa maturité et est le fruit de 25 ans d'expérience dans les administrations communales.

Un commissaire réagit en disant que les investissements proposés lui semblent être sous-évalué. Il demande si le projet est fermé avec un certain nombre d'objets en relation avec l'enveloppe demandée ou s'il y a un développement probable une fois le résultat proposé ici atteint. M. le Municipal Rochat répond que rien n'est figé et que cette estimation est raisonnable et possible aujourd'hui. Il ajoute que c'est un projet sur 2 ans, qui ne sera pas terminé. Dans ce préavis, un cadre est donné mais pas tout va être fait. Quand on partira dans toute la GED correspondante, il y aura des surprises et une part d'incertitude. Toutefois, il conclut en disant que s'il fallait apporter des adaptations, la Municipalité reviendrait auprès du Conseil communal avec un préavis.

Il est obligatoire de conserver les données de l'ancien système et elles seront archivées une fois le sceau du préfet apposé sur les comptes imprimés. Il s'agit aujourd'hui de trouver un moyen pour aller chercher l'information de ces données (GEFI). Pour rappel, Gefi est un logiciel de gestion financière qui interagit avec l'ensemble des applicatifs métiers de toute entreprise ou administration. Doté d'une richesse fonctionnelle hors pair et en constante évolution afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs et normes en vigueur, Gefi dispose aussi d'une interactivité simple et efficace avec les outils bureautique.

En relation aux licences (9.3), leurs coûts est bien de CHF 200'000 toutes les années. Cela se calcule par rapport au nombre d'habitants. Il s'agit de la licence annuelle et de la maintenance qui s'élève à 20%.

A ce jour, GEFI coûte CHF 100'000.-/an pour les licences, ce montant sera supprimé dès 2018 (fin du logiciel). Les CHF 100'000.- supplémentaires couvriront des fonctionnalités à ce jour

licenciées sous d'autres programmes. Une plus grande autonomie des utilisateurs pour établir des requêtes ou statistiques permettra une économie par rapport à l'existant où l'on fait trop souvent appel au fournisseur.

Au chapitre Impact sur le personnel, un commissaire demande si la commune va quantifier le gain EPT avec ces nouveaux logiciels, une fois tous implémentés. Il est vrai que certaines tâches vont disparaître et que d'autres seront nécessaires. Certaines personnes vont devoir évoluer, leurs tâches pouvant disparaître. Il est clair que la commune va gagner du temps, mais elle n'est pas en mesure de pouvoir le quantifier. Cette automatisation doit amener des économies et de nouvelles connaissances, en terme qualitatif plus de sérénité et de service.

En conclusion, les 2 plus grands risques sont :

- les risques humains et la peur du changement avec de nouvelles activités qui vont demander d'autres manières de réfléchir et dont certaines vont disparaître pour laisser la place à d'autres;
- la gestion des accès cependant cela amène également de la granularité ; La granularité est ce qui permet de régler finement (granulairement) les droits d'accès à des parties d'un logiciel (en informatique) p.ex. certains formulaires ou certaines fonctionnalités en rapport avec un profil utilisateur (invité, administrateur, opérateur).

Les coûts financiers ne sont pas un risque.

L'expert externe sera le responsable de ce projet. Il sera le chef d'orchestre, la partition étant écrite par la commune. Il coûtera CHF 190'000.-.

La coordinatrice est Mme Genoud, soutenue par un comité de pilotage composé de spécialistes métiers (cadastres, population, comptabilité).

La parole n'est plus demandée et la commission vote à l'unanimité l'acceptation de ce préavis.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique,

où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires au remplacement des applications communales de gestion informatique ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'425'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149 ;
3. de lui accorder un crédit complémentaire total de CHF 167'000.- au maximum, pour le budget 2016, à comptabiliser sur les comptes correspondants ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement sur une période de 4 ans au maximum, au travers du compte 202.3329 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Catherine Buchet Bulliard (UDC)